



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 13 juillet 2017

Délibération n° B 2017-22

Membres en exercice : 5
Présents : 2
Nombre de votants : 2
Votes pour : 2
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
28/06/2017
11/07/2017

Autorisations à donner au Président :

- Constitution de partie civile et demande de dommages-intérêts pour port illégal d'uniforme le 7 janvier 2017**
- Action en justice suite aux jets de pierres subis par les sapeurs-pompiers lors d'une intervention à DOLE le 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le treize juillet, à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT. En application de l'article 27 du règlement intérieur du CASDIS, aucun quorum n'était exigé, le Bureau initialement prévu le 6 juillet n'ayant pu se tenir faute de quorum.

Etaient présents : Messieurs Bernard AMIENS, Clément PERNOT.

Etaient excusés : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

1. Port illégal d'uniforme sur une intervention à MONT-SOUS-VAUDREY le 7 janvier 2017

Suite à la plainte contre Monsieur David MOLARD pour port illégal d'uniforme sur une intervention à MONT-SOUS-VAUDREY, et à la délibération du Bureau n° B 2017-6 du 23 mars 2017 m'autorisant à ester en justice, le SDIS souhaite se constituer partie civile et demander 300 € au titre des dommages-intérêts pour atteinte à l'honneur et à l'image du corps des sapeurs-pompiers du Jura.

L'intéressé doit passer en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité le 25 septembre 2017.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser dans cette affaire à procéder à la constitution de partie civile et à demander 300 € au titre des dommages et intérêts pour atteinte à l'honneur et à l'image du corps des sapeurs-pompiers du Jura.

2. Jets de pierres subis lors d'une intervention à DOLE le 20 juin 2017

Lors d'une intervention à DOLE le 20 juin 2017 pour feu de voiture, les sapeurs-pompiers ont été victimes de jets de pierres.

Personne n'a été blessé et il n'y a pas de dommages matériels sur les véhicules engagés. La police a sécurisé la zone.

Le Capitaine Gérard GINET, Chef du CIS du GRAND DOLE, sapeur-pompier professionnel, a déposé plainte auprès du commissariat de DOLE le 20 juin 2017.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser dans cette affaire :

- ***à ester en justice devant les juridictions judiciaires, en première instance et si nécessaire à un autre degré ;***
- ***à procéder à la constitution de partie civile du SDIS et à demander 300 € au titre du préjudice moral pour l'institution, si un ou des auteurs sont identifiés.***

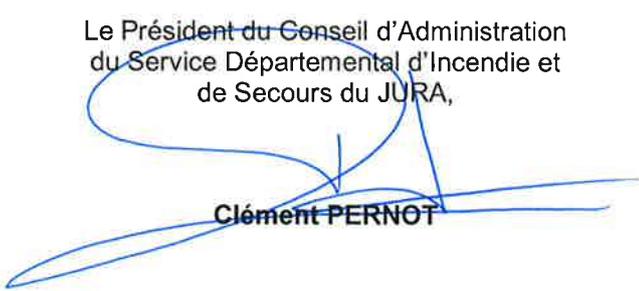
DECISION N° B 2017-22 DU 13 JUILLET 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **dans la première affaire : autorise son Président à procéder à la constitution de partie civile et à demander 300 € au titre des dommages et intérêts pour atteinte à l'honneur et à l'image du corps des sapeurs-pompiers du Jura ;**
- **dans la deuxième affaire : autorise son Président :**
 - o **à ester en justice devant les juridictions judiciaires, en première instance et si nécessaire à un autre degré ;**
 - o **à procéder à la constitution de partie civile du SDIS et à demander 300 € au titre du préjudice moral pour l'institution, si un ou des auteurs sont identifiés.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 17 JUIL. 2017
Affiché le 17 JUIL. 2017
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT